



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_05 - Compte administratif 2022 - Budget annexe patrimoine économique (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	13	64	25

Pour : 64	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans la participation de Monsieur Fabrice MICHELET.

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), SUIRE Catherine (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Compte administratif 2022 - Budget annexe patrimoine économique (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport de présentation*

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 02/05/2023,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le compte administratif 2022 du budget annexe patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PATRIMOINE ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	533 135.80 €	499 526.39 €	- 33 609.41 €
INVESTISSEMENT	248 154.83 €	369 050.19 €	120 895.36 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET